



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 03/04/2025

DLB 2025/771

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 3 avril à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, aux Arènes Philippe Castelbon de Beauxhostes - Allée des Stades - 34760 BOUJAN SUR LIBRON, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 21/03/2025

Affichage de la convocation : 21/03/2025

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Robert GELY, Francine GERARD, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHE, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgard SICARD, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Jean-Claude VITAL.

Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Clémence RAPHANEL représentée par Marie-Claude SEMPERE, Bernadette TAURINES FARO représentée par Jean-François JACQUET, Stéphane PEPIN BONET représenté par Marie-Aude SICARD.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, André ALBERTOS, Alice ARRAEZ, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jérôme BONNAFOUX, André BOUDET, Stéphane BOYER, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Jean-Jacques CORON, Jacques ELIEZ, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Frédéric GUARNIERI, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Claude MARCO, Patrick MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Henry SANCHEZ, Alain SICILIANO, Christophe THOMAS, Claude VISTE.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Budget Principal- Adoption du Compte Financier Unique 2024 (CFU)

Conformément au code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du Président est débattu, le Comité Syndical élit son Président pour l'examen de ce point.

Il est procédé à l'élection du Président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'élire le Président de séance.

Candidature déclarée : Monsieur Pierre-Marie MARHUENDA

Résultat du vote :

Pour : 53 (Le Président a quitté la séance)

Contre : 0

Abstention : 0

Est élu : Monsieur Pierre-Marie MARHUENDA, Président de séance pour l'examen du compte administratif ou compte financier unique de l'année 2024.

Vu le rapport de présentation du CFU du budget 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le CFU met en évidence les informations clé sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Monsieur le Président expose les résultats de l'exercice 2024 :

LIBELLE	NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	Autorisations budgétaires	11 878 538	48 185 317
	Titres émis	6 780 467,10	45 553 121,47
	<i>Reste à réaliser (pour information)</i>		
DEPENSES	Autorisations budgétaires	11 878 538	48 185 317
	Mandats émis	7 371 651,50	41 132 893,18
	<i>Reste à réaliser (pour information)</i>	<i>1 783 095,93</i>	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	Déficit	591 184,40	
	Excédent		4 420 228,29
RESULTAT CUMULE 2024	Déficit		
	Excédent	587 667,96	9 280 649,69

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Président du SICTOM étant sorti au moment du vote, le Comité Syndical délibère sur le compte financier unique du Président de l'exercice 2024 :

1° **DONNE** acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président :

APPROUVE le compte financier unique du budget pour l'année 2024.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.



Le secrétaire de séance

Le Président,

Armand RIVIERE

[The page contains numerous handwritten signatures in blue and black ink, representing the members present at the meeting. Some legible names include 'Sudhe', 'Languy', 'Berbez', 'Sady', and 'Riviere'.]

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 08/04/2025